99-03 SWO

- RÉSOLUTION - PRÉCISION STRUCTURE STOCKS ESPADON ATLANTIQUE & DÉMARCATION

TITRE: Résolution de l'ICCAT visant à préciser la structure des stocks d'espadon de l'Atlantique et la ligne de démarcation les séparant (Communiquée aux Parties contractantes: 16 décembre 1999)

NOTANT que le SCRS a signalé que la délimitation des stocks d'espadon de l'Atlantique se fondait sur différentes sources d'information, y compris les analyses génétiques récentes;

NOTANT que, dans le contexte des connaissances actuelles, la structure des stocks de l'espèce et la ligne de démarcation séparant les stocks nord et sud sont incertaines;

NOTANT ÉGALEMENT qu'en 1999 le SCRS a recommandé des travaux scientifiques visant à réduire ces incertitudes;

CONSTATANT la nécessité de ce que les unités de gestion correspondent le plus possible aux unités biologiques;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE:

- 1 Les Parties contractantes et les Parties, Entités et Entités de pêche non-contractantes devraient appuyer les programmes internationaux de recherche afin de réduire les incertitudes actuelles sur la structure, les échanges et la délimitation des stocks d'espadon. Ces programmes de recherche devraient se fonder, comme l'a recommandé le SCRS, sur les analyses génétiques, les études de marquage-récupération et autres techniques appropriées du point de vue scientifique à cet effet.
- 2 Le SCRS assurera la coordination des travaux réalisés par les différentes Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes, et évaluer les résultats des programmes. Ces résultats serviront à affiner la structure des stocks et leur délimitation dans la prochaine évaluation de l'espadon.